

Bureau du 10 mars 2003

Décision n° B-2003-1176

objet :	Présentation du programme de réserves foncières - Autorisation de programme globale : investissement foncier
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de sa politique foncière, la Communauté urbaine intervient, au travers d'acquisitions, afin de constituer des réserves foncières pour les enjeux urbains de demain. La délibération n° 2003-0907 en date du 21 janvier 2003 a individualisé deux opérations globalisées et, conformément aux dispositions de cette délibération, un programme d'actions doit être défini.

Les montants individualisés pour 2003 sont les suivants :

N° d'opération	Libellé	Montant (en €)
0683	opérations préparatoires aux opérations d'urbanisme	500 000
0096	réserves foncières	9 500 000

Compte tenu du montant des crédits de paiement, l'opération 0683 ne fait pas l'objet d'une programmation précise. Les crédits doivent permettre de faire face à des opportunités d'acquisitions au cours de l'année 2003.

Pour l'opération 0096 : réserves foncières, un programme est proposé et présente quatre types d'acquisitions :

- priorité n° 1 : opération engagée juridiquement,
- priorité n° 2 : opération présentant un intérêt essentiel dans le cadre des projets majeurs de la politique foncière,
- priorité n° 3 : opération présentant un intérêt dans le cadre de la politique foncière,
- deux enveloppes plus globales pour faire face aux opportunités dans le cadre des réserves foncières et de l'habitat.

Le programme des réserves foncières 2003 est complété par l'échéancier de paiement 2004-2006 pour les opérations prévues sur plusieurs exercices.

Priorités	Commune	Adresse	Objet	Nature	Montant total de l'opération (en €)	
						200
1	Caluire et Cuire	Portes du Rhône avenue de Poumeyrol	réserves foncières (déplacement)	terrain	490 000	490
1	Collonges au Mont d'Or		zone d'activités	terrain	1 011 000	795
2	Dardilly	Porte de Lyon	aménagement	lots copropriété galerie marchande	1 000 000	300
3	Ecully	zone du Tronchon	réserves foncières site stratégique	terrain	1 030 000	200
1	Lyon 3°	rue Feuillat (RVI)	solde de l'acquisition		2 100 000	2 100
3	Lyon 3°	102 à 110, rue Maurice Flandin	esplanade Dauphiné	lots copropriété	1 330 000	300
2	Lyon 3°	200-200 bis, rue Paul Bert, impasse Million	prolongement Vilette	lots copropriété, propriété	380 000	290
1	Lyon 3°	48, rue Antoine Charial	élargissement (fin de maîtrise foncière)	immeuble	185 000	185
2	Lyon 3°	îlot Créqui-Edison-Vaudrey	ER espace public	divers	450 000	100
1	Lyon 8°	125, rue Marius Berliet	soulte échange VDL	terrains	2 000	2
3	Saint Priest		extension parc technologique		3 200 000	700
1	Saint Priest	28, rue de la Gare	ER n° 1	maison + terrain	80 000	80

	divers		réserves foncières pour opportunités		3 408 000
	divers		frais de notaire sur opérations terminées		75 000
2	divers	accompagnement CFEL	Maîtrise foncière hors emprise propre du CFEL		2 800 000
1	* Collonges au Mont d'Or		zone d'activités	terrain	1 011 000
1	* Sathonay Camp	terrain militaire (triangle du génie)	réserves foncières pour logements sociaux	terrain	460 000
	* divers		réserves foncières pour habitat		2 360 000
total					20 361 000
* Ces 3 opérations seront intégrées aux opérations 0095 pour le logement social et 0552 pour l'acquisition du terrain de Collonges					

Circuit décisionnel : ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du pôle finances et moyens lors de sa réunion du 3 mars 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-0907 en date du 21 janvier 2003 et celle n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Arrête la liste détaillée des actions à réaliser dans le cadre du programme des acquisitions foncières.

2° - Décide l'individualisation des autorisations de programme suivantes :

- réserves foncières 0096 pour un montant de 7 385 000 €,
- réserves foncières pour logements sociaux 0095 pour un montant de 1 320 000 €,
- opérations préparatoires aux activités économiques 0552 pour un montant de 1 195 000 €,
- opérations préparatoires aux opérations d'urbanisme 0683 pour un montant de 500 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,